

Zeitschrift: Arbido-B : Bulletin
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 4 (1989)
Heft: (1): Arbido spécial : 50 Jahre = 50 ans = 50 anni = 50 onns

Artikel: Une formation supérieure pour documentaliste : le CESID
Autor: Estermann-Wiskott, Yolande
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

klassisch im Rahmen einer Körperschaft (der Dokumentalist ist Arbeitnehmer).

Die Realisierung einer Dokumentationsunternehmung als selbständige Einzelperson oder in Form einer AG ist nachgewiesen (der Dokumentalist ist selbständig Erwerbender).

Anschrift des Autors:

Hans Meyer
Dokumentation
Elektrowatt Ingenieurunternehmung AG
Bellerivestrasse 36
8034 Zürich

Literatur:

Laisiepen, Klaus; Lutterbeck, Ernst; Meyer-Uhlenried, Karl-Heinrich: Grundlagen der praktischen Information und Dokumentation. Eine Einführung. Unter Mitwirkung zahlreicher Fachleute aus dem Informations- und Dokumentationswesen sowie aus dem Archiv- und Bibliothekswesen. 2. völlig neubearbeitete Auflage. München, Saur, 1980. 846 S. – DGD-Schriftenreihe, Bd. 1. – ISBN 3-598-21251-8.

Mertens, Peter: Betriebliche Dokumentation und Information. 2. erweiterte und überarbeitete Auflage. Meisenheim am Glan, Hain, 1977. – Schriften zur Wirtschaftswissenschaftlichen Forschung. Bd. 123.

Meyer-Uhlenried, Karl-Heinrich: Methodische Grundlagen für die Planung von Informationssystemen. München/Pullach, Verlag Dokumentation, 1977. 520 S. – DGD-Schriftenreihe, Bd. 7.

Nachrichten für Dokumentation in Technik und Wissenschaft, Wirtschaft und Verwaltung. Frankfurt M. 1, (1950) – ARBIDO-R und ARBIDO-B (VSA, VSB, SVD) Bern (1986) –

Une formation supérieure pour documentaliste: Le CESID

Yolande Estermann-Wiskott

Depuis de nombreuses années, les responsables de l'information documentaire en Suisse attendent un enseignement supérieur universitaire en bibliothéconomie et documentation. En effet, au cours de ces dernières années, la demande en personnel qualifié pour les divers postes de gestionnaire de l'information s'est sensiblement accrue. L'Université de Genève offre depuis 1987 une formation postgraduée: le CESID (Certificat de spécialisation en information documentaire). Ce programme se concentre sur l'informatique, la gestion, le droit et sur les sciences de l'information. De par son curriculum, le CESID permet de former les spécialistes en information documentaire requis sur le plan helvétique.

Seit mehreren Jahren wurde seitens der Verantwortlichen der dokumentarischen Information in der Schweiz auf eine spezialisierte Universitätsausbildung im Bereich der «bibliothéconomie» und Dokumentation gewartet.

Tatsächlich ist die Anfrage auf qualifiziertes Personal für diverse Stellen der Informationsverwaltung erheblich angestiegen.

Die Genfer Universität bietet seit 1987 eine «postgraduale» Weiterbildung: die «CESID» (Certificat de spécialisation en information documentaire).

Dieses Programm konzentriert sich auf die Informatik, die Verwaltung, die Rechts- und Informationswissenschaften.

Dadurch ermöglicht die «CESID», die in der Schweiz benötigten Spezialisten in der dokumentarischen Information auszubilden.

Une définition du documentaliste

Sans entrer dans des considérations novatrices ou révolutionnaires sur une définition possible du/de la documentaliste, je me permettrai de reprendre ici quelques fonctions type d'une profession qui allie une connaissance spécifique, et généralement universitaire, dans un domaine particulier aux compétences d'un gestionnaire de l'information.

Une approche classique serait sans doute de particulariser le documentaliste comme *une personne de transfert* qui a pour but de «faire passer» le contenu d'un document vers celui qui en a besoin, à savoir l'utilisateur. Cet acte de transfert se caractérise par trois activités principales:

1. *L'acquisition* qui comprend l'adéquation des collections aux utilisateurs et ce, après analyse des besoins, recherche des documents dans la littérature professionnelle ou autre, voire après mise sur pied d'un réseau de renseignements personnels adapté au service d'informations,

« SCANNING CENTER »

Notre spécialité:

LA LECTURE AUTOMATIQUE DE TEXTES

CONSEIL FORMATION SERVICE BUREAU

confiez-nous vos documents...

... nous les saisisons pour vous

EdiScan sa

Tél. 022 / 43 32 38
2 bis, bd des Promenades
1227 Carouge-Genève
France: Tél. 74 51 68 78

2. *le traitement* du document, par la description bibliographique mais aussi par la maîtrise de l'information qu'il contient. Le traitement se fait tant par l'application de techniques documentaires reconnues, telle par exemple l'indexation que par l'élaboration et la réalisation de nouveaux systèmes documentaires (création de bases de données),

3. *la diffusion*, c'est-à-dire le passage à l'utilisateur après une demande réelle. La fonction de diffusion sous-entend généralement l'instauration d'un plan marketing de développement et d'adaptation du centre de documentation aux besoins des usagers.

La profession de documentaliste se fonde sur cette notion de transfert de l'information; sur le concept d'un spécialiste, médiateur entre le contenu intellectuel des documents et les besoins d'information des utilisateurs¹.

La maîtrise du contenu sous-entend généralement la double formation. Sans entrer dans la polémique ancienne et **non résolue** de savoir si la profession de documentaliste nécessite ou non une connaissance universitaire d'un domaine spécifique, je me permettrai de relever que cette profession requiert, à mon sens, la deuxième formation; c'est-à-dire celle qui conduit à dominer les techniques documentaires. Celles-ci m'apparaissent en effet indispensables dans l'exercice de notre profession.

Si jusqu'à ce jour l'apprentissage de la première formation ne pose pas problème (cursus universitaire), en revanche l'étude des sciences de l'information peut apparaître comme un véritable «parcours du combattant» pour tout diplômé soucieux d'en acquérir la seconde.

Je me propose donc de faire une brève présentation du CESID (Certificat de spécialisation en information documentaire). Ce certificat post-gradué, offert depuis 1987 par l'Université de Genève, est de fait la première formation universitaire suisse en sciences de l'information.

Historique

L'absence d'un cursus universitaire dans le domaine de la bibliothéconomie et de la documentation est vécu depuis de nombreuses années comme une lacune grave de l'enseignement sur le plan suisse.

Deux Commissions d'experts, mandatées par la Confédération, ont pris position. Plusieurs recommandations ont été présentées dans leurs rapports, comme par exemple, le rattachement de l'École de bibliothécaires de Genève (à vocation professionnelle) à l'Université de Genève (Recommandation 2b du Rapport Schneider, 1982). Ce transfert n'a, pour diverses raisons, pas pu voir le jour, mais il a conduit à la prise de

conscience de la nécessité de la création d'un diplôme de niveau supérieur.

L'Université de Genève, par le biais de la CCBU (Commission de coordination des bibliothèques universitaires, Genève) et en collaboration étroite avec l'École de bibliothécaires, a fondé un premier groupe de travail, puis un second dont les membres ont créé le CESID.

Le CESID

Le CESID est, de par son curriculum, une formation qui axe les sciences de l'information vers l'aspect *gestion de l'information et administration* plutôt que celui de la bibliothéconomie, dans sa définition la plus classique. Le programme est destiné tant aux bibliothécaires diplômés – pour qui le CESID devient une formation continue – qu'aux universitaires qui y acquièrent les techniques utilisées en documentation. L'objectif premier du CESID est de répondre aux besoins des gestionnaires de l'information de haut niveau:

- responsable de grandes bibliothèques ou de centres de documentation
- concepteur de réseaux d'informations (base de données informatiques, dans les domaines les plus variés et sur supports différents)
- documentaliste avec la double formation: analyse documentaire, constitution de thesaurus, recherche ...

Ces aspects font appel à des degrés divers aux connaissances préalables des étudiants issues de la bibliothéconomie ou d'un cursus universitaire en sciences humaines, sociales ou exactes. Le CESID doit se comprendre comme études post-graduées complémentaires aux compétences particulières acquises par l'étudiant lors de ses études précédentes.

Programme des cours

Reprenant dans ses grandes lignes les orientations définies par le «Rapport final de la Commission fédérale pour la coordination dans le domaine de la documentation scientifique» (Rapport Schneider, 1982), le programme du CESID se concentre sur trois grands domaines:

- Informatique
- Gestion et droit
- Bibliothéconomie et sciences de l'information.

¹ C'est souvent la seule «nuance» qui différencie la profession de documentaliste de celle de bibliothécaire ou archiviste. En effet, les autres aspects (acquisition, traitement et diffusion) devraient, à mon sens, appartenir au travail quotidien tant des bibliothécaires et des archivistes que des documentalistes.

Informatique: connaissance des concepts fondamentaux tant au niveau du matériel (architecture des ordinateurs) que des logiciels (programmation de base, logiciels «grand public» ou professionnels). Soutenus par un laboratoire et de nombreux exercices pratiques, les cours en informatique ont pour objectif – dans le cadre des techniques documentaires – de faire des étudiants des interlocuteurs privilégiés des fournisseurs de matériel et de logiciels. Après étude des besoins, ils seront à même de faire les choix nécessaires à l'informatisation d'un service documentaire.

Gestion et droit: contrôle budgétaire, organisation du personnel ..., ce deuxième volet de cours axe son enseignement sur l'organisation de l'entreprise, les facteurs budgétaires et les relations de cadre. Cet aspect de préparer les étudiants aux fonctions de cadre. Cet aspect de la gestion des services d'information documentaire est suivi d'un cours sur le droit social, administratif et le droit d'auteur.

Sciences de l'information: constitution d'un thésaurus, adaptation des services aux besoins de l'utilisateur, analyse du fonctionnement d'un système documentaire, gestion d'une banque d'informations, le programme développe et analyse la gestion de l'information sous ses aspects les plus fondamentaux, en fonction des positions de cadre que les diplômés occuperont.

Si l'on reprend la définition de la profession de documentaliste (introduction), on se rend compte que certaines des qualités nécessaires à l'exercice de cette profession ne font pas l'objet d'un enseignement particulier, comme par exemple la constitution des collections. Ces connaissances seront acquises soit lors de la formation complémentaire délivrée par l'Ecole de bibliothécaires², soit dans la pratique. Il n'en reste pas moins que l'enseignement dispensé par le CESID prépare au mieux les étudiants à la gestion de l'information et à l'administration d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation. Il donne à ses futurs diplômés les outils dont ils auront besoin pour les postes de responsable qu'ils assumeront.

Perspectives d'avenir

Il est à ce stade encore trop tôt pour faire un bilan des premières expériences du CESID: les étudiants n'ont (au moment de la rédaction de cet article) pas terminé les cours, ni passé les derniers examens.

Au terme du second cycle, qui s'achèvera au printemps 1991 (fin de la phase probatoire), les responsables du CESID seront amenés à tirer les conclusions du curriculum tel qu'il se présente à ce jour. Il paraît déjà presque certain que quelques réajustements seront à envisager, et ce tant du point de vue pédago-

gique que des modalités pratiques (horaires, durée, etc.). Ces changements se feront cependant dans l'esprit et sur la base de l'étude qui a conduit les membres du groupe de travail à la création du certificat sous sa forme actuelle.

Conclusion

Ce bref exposé des compétences enseignées dans le cadre du CESID sont bien celles que tout employeur est en droit d'attendre d'un documentaliste-responsable à son engagement. Ce certificat est en Suisse la première formation universitaire en sciences de l'information offerte à notre profession.

Le CESID se veut l'expression de la pluralité de la profession et ouvre de nouvelles voies pour une redéfinition et une revalorisation du statut professionnel. Comme toute formation de niveau post-gradué, le CESID exige tant de la part de l'employeur (puisque la formation est acquise généralement en parallèle à un emploi) que de la part de l'étudiant, un investissement financier, un sacrifice en temps très lourd³.

Aujourd'hui, c'est aux étudiants fraîchement diplômés à savoir monnayer leur certificat et prouver l'acquis et les gains apportés par ces études. C'est pourtant des responsables d'entreprises et des directeurs de bibliothèques qu'on peut espérer qu'ils sauront saisir la balle au bond et comprendre l'apport exceptionnel et polyvalent du CESID afin d'utiliser au mieux les compétences des diplômés qu'ils engageront. Ce n'est sans doute qu'après cette prise de conscience que la profession se verra graduellement revalorisée et l'enseignement du CESID exploité dans tous ses aspects.

² Les étudiants diplômés d'une université et sans connaissances en bibliothéconomie doivent suivre un programme de quelque 230 heures: description bibliographique, analyse documentaire, bibliographies, etc. La formation complémentaire comprend aussi un stage en bibliothèque ou centre de documentation d'une durée de deux mois.

Cet enseignement doit être compris comme une initiation qui permette aux futurs détenteurs du certificat de comprendre l'enjeu et les problèmes posés par la profession de bibliothécaire-documentaliste. Il ne peut en aucun cas remplacer un diplôme de bibliothécaire, tel celui délivré par l'Ecole de Bibliothécaires.

La formation complémentaire du CESID est sous la responsabilité pédagogique et administrative de l'Ecole de bibliothécaires. Elle est un pré-requis à l'obtention du certificat du CESID.

³ En effet, les quelque 600 heures de cours réparties sur trois semestres universitaires à raison de deux jours de cours par semaine (jeudi et vendredi) représentent env. 16 heures hebdomadaires de présence, non compris le travail à domicile.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser:
 Secrétariat du CESID
 Faculté des Lettres
 Université de Genève
 1211 Genève 4
 Tél. 022/20 93 33, int. 2030 (après-midi)
Délai d'inscription: le 15 mai 1989

Adresse de l'auteur:

Yolande Estermann-Wiskott
 IES / Ecole de Bibliothécaires de Genève
 28, rue Prévost-Martin
 1211 Genève 4

Regionalgruppe Bern

Roland R. Wiedmer

Jubiläumstimmung überall. Warum sollte also die Regionalgruppe Bern der Schweizerischen Vereinigung für Dokumentation (RGB/SVD) nicht mitjubilierten?

Obschon 18 Jahre des Bestehens der Regionalgruppe sicherlich kein markantes Ereignis ist, dürfte ein kleiner Beitrag zu dieser Jubiläumsnummer trotzdem nicht ganz abwegig sein. Es schadet bestimmt nicht, kurz darzulegen, wie wichtig und scheinbar nötig Tätigkeiten in regionalem Rahmen sind. Solche «Untergruppen» sind nachgerade das Salz in all den Bemühungen der Vereinigung. Eine fruchtbare Wechselwirkung findet jedenfalls ununterbrochen statt. Wir dürfen Meinungen, Wünsche, Anliegen, Vorschläge und derartiges mehr von «Oben» nach Unten weiterleiten; aber ebenso werden jegliche Begehren der Mitglieder unweigerlich – und meistens mit einem zusätzlichen Punch des Regionalgruppenvorstandes versehen – nach «Oben» weitergeleitet. Eine nachweisbar gesunde Form von Vereinspolitik ...

Nun aber doch ein kleiner historischer Rückblick:

Die Gründung der Regionalgruppe Bern fällt zusammen mit der SVD-Generalversammlung 1971 in Solothurn, an der ein allgemeiner Aktivierungstrend zu spüren war. Unter anderem fanden einige Mitglieder aus dem Raum Bern zusammen und beschlossen, mit periodischen Informationstagen einen Beitrag zur beruflichen Förderung der SVD-Mitglieder in der Region Bern zu leisten. Das Ziel war klar formuliert: Bewährte und vor allem neue Dokumentationshilfen und -möglichkeiten bekannt zu machen.

So ging bereits am 28. März 1972 die erste Informationstagung über die Bühne. Das Thema war entsprechend anregend: *Moderne Methoden der Dokumentation*. Es wurde damals über moderne Sachkatalogisierung referiert. Ja, sogar der Aufbau eines Thesaurus wurde erklärt und ein Teleprocessing-Verfahren vorgezeigt. Dass die Regionalgruppe Bern bzw. deren Informationstagung auf grosses Interesse stiess, bewiesen die 90 Tagungsteilnehmer. Demzufolge wurde genau ein Jahr später erneut eine analoge Tagung durchgeführt. Übrigens mit gleichem Erfolg ...

Was sprach also gegen eine Institutionalisierung solcher Weiterbildungsanlässe? Nichts – gar nichts! So